Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260673-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS PROPOSES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres à savoir le Maire ou l'Adjointe Déléguée, Président(e), 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La liste présentée par le conseil municipal doit contenir 24 noms (conseillers municipaux, habitants de la commune) parmi lesquels la Direction des Services Fiscaux désignera six membres titulaires et six membres suppléants.
Les candidats remplissent les conditions de l'article 1650 du code général des impôts.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Considérant l'installation du conseil municipal le 20 mars 2026, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260673-DE

impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DRESSE une liste de 24 noms comme suit :

BERDA Daniel	GARDAN Jean Yves
LERETRIF Jean-Paul	SILANDE Daniel
BELAIR Dominique	DOURDAIN Suzanne
COQUELIN Yves	GALLAIS Jean-Paul
DOUARD Joseph	GAILLARD Marie-Edith
ROBIN Jean-Pierre	LION Loïc
PANNETIER Agnès	BRAULT Jean-Yves
JACQUES Bernard	PANNETIER Joseph
COQUELIN Dominique	BERHAULT Jacqueline
GRANGER Ange	TRAVERS Marie-Joëlle
SACHER Christian	SORIN Jean Paul
THOMAS Joël	PAQUET Michèle

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

